



NOUVELLES DE VAL-JOLI

16 septembre 2019 Édition 5 n°9

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Les travaux d'aqueduc route 249/rang 10 sont maintenant commencés. Des entraves à la circulation sont à prévoir et nous vous demandons votre compréhension et de la patience pendant les travaux.

Les travaux de rechargement du 9^e rang sont complétés conjointement avec Saint-Claude. Situé entre le chemin Goshen et la route 249, ce chemin est mitoyen ce qui veut dire qu'un côté est à Val-Joli et l'autre à Saint-Claude.

Également, Saint-Claude a installé ses glissières de sécurité car les nôtres étaient déjà en place.

Au Parc des Loisirs, des clôtures ont été installées aux deux extrémités de la patinoire. Aussi, il y en a eu d'installées le long du ruisseau qui longe le parc afin de sécuriser les lieux.

Dans le secteur des rues de La Falaise, du Rocher et O'Donnell, l'installation de la conduite principale pour l'aqueduc est terminée. La réfection des rues est à compléter et les travaux vont bon train.

Rolland Camiré

Maire

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE Les travaux sont débutés depuis le 6 septembre 2019 et devraient se poursuivre jusqu'au 15 décembre 2019.

Pour connaître la progression des travaux, les entraves routières et toutes autres particularités en lien avec ce projet, abonnez-vous à notre [page Facebook Les Loisirs de Val-Joli](#), nous alimenterons cette page pour vous informer du mieux possible tout au cours des travaux.

IMPORTANT : Depuis le 12 septembre jusqu'au 4 octobre, le rang 10 Est est complètement fermé à la circulation. Seuls les résidents dont le numéro civique se situe entre le 505 et le 537, rang 10 y ont accès. Si vous avez besoin d'aller au-delà du Parc des Loisirs (537), vous devez passer par le chemin Carrier de Stoke.

Du mercredi 18 septembre 2019 et ce, pour une période de 2 semaines, l'intersection de la route 249 et du rang 10 sera complètement fermée à la circulation. Il faudra suivre les indications en passant par le 9^e rang ou le 11^e rang et suivre les indications afin de pouvoir atteindre l'autre côté de la route 249.

Votre collaboration est demandée afin d'assurer un chantier « sécuritaire » pour les signaleurs, les travailleurs, les citoyens ainsi que les autres usagers de la route. Prévoyez du temps pour vos déplacements, il se peut qu'il y ait des arrêts sporadiques.

Nous sommes désolés des inconvénients que ces entraves peuvent vous occasionner.

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Au cours des prochaines semaines, la Municipalité communiquera avec les citoyens qui se sont inscrits au nouveau Programme de mise aux normes qui a été approuvé par le ministère afin de vous informer de la marche à suivre pour faire exécuter vos travaux. Nous sommes à finaliser les documents, dès que le tout sera prêt vous serez contactés.

CORRECTIFS ÉCARTS SUITE À LA TAXATION

La Municipalité va procéder au cours du mois d'octobre à des correctifs concernant les écarts de taxes facturés aux propriétaires desservis en aqueduc et égout. Une lettre explicative détaillée sera transmise à chaque contribuable concerné et sera accompagnée d'un chèque en remboursement du montant de la correction Veillez prendre note qu'aucun détail sur ces ajustements ne sera divulgué tant que l'ensemble des corrections ne sera pas complété. Nous vous remercions de votre compréhension.

Nathalie Rousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le conseil a autorisé :

- La directrice générale à participer au Colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec;
- L'embauche d'Audrey Ostiguy comme secrétaire-trésorière adjointe suite à la fin de sa période de probation;
- L'achat d'un mini module au coût de 750 \$ pour le paiement des fournisseurs par dépôt direct;
- La directrice générale à demander des soumissions pour le réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville;
- La formation en RCR pour 2 employés municipaux afin de respecter les normes CNESST;
- L'achat de 529 tonnes métriques de sable à 6.50 \$/t.m.;
- L'achat d'un luminaire de rue au Del pour l'intersection route 143 et Grande-Ligne;
- La directrice générale à compléter les formulaires pour les emprunts temporaires des règlements 2019-05 (mise aux normes des installations septiques) et 2019-08 (alimentation en eau potable rang 10 et route 249 et construction d'un poste de surpression);
- Le maire à signer le protocole pour l'aide financière PRIMEAU volet 1.2;
- La directrice générale à aller en appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles;
- Un avis de motion a.été donné et le dépôt du projet de règlement modifiant le règlement permis et certificats 2004-9 en vue d'abolir le coût du certificat en lien avec le déblai/remblai.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE IMMEUBLE SITUÉ SUR LES LOTS 3 678 248, 3 667 542 ET 3 678 709, SOIT AU 145, CHEMIN COUTU

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, qui se tiendra à compter de 20 h, à la salle du conseil située au 500, route 249 à Val-Joli, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure porte sur l'élément suivant :

Bâtiment principal :

Implantation d'un garage attaché à la résidence principale à 10 mètres de la ligne avant au lieu de 15 mètres comme prescrit au règlement de zonage.

Au cours de cette séance du conseil, les membres du conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

DONNÉ À VAL-JOLI, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019.

Nathalie Rousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

FÊTE FAMILIALE



Le 24 août dernier c'était déroulée la Fête Familiale annuelle
Voici quelques photos de l'évènement



PRUDENCE SUR LES ROUTES - DÉBUT DES CLASSES



Le 29 août dernier était la rentrée scolaire pour plusieurs étudiants, la Municipalité voudrait rappeler l'importance de rester attentif à la signalisation ainsi qu'au transport scolaire.



CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE - 1^{ER} NOVEMBRE



Oh#4^{hu}#qryhp euh#surfkdlq#dxud#dx#ol#fdp sdj qh#ggh#ydfllqdwlrq#
frqwh#ol#j uls sh#gx#F IX VVVHOFK X V#
#

Õ #sdwllg#x#^{hu}#r fwreuh#yrxv#srxuh}#shqguh#hqqh}0yrxv#h#j qh# #F dfVdqw# Ifd#
Srxu#hnx {#x#l#y qw#sdv#dff·v# #qwhuqh# #sdwllg#x#48#r fwreuh#yrxv#srxuh}#shqguh#
hqqh}0yrxv#du# #skrqh#lx#; 4<#; 540844 ; #x#lx#1#; : #540844 ; 1

COLLECTE DES FEUILLES MORTES



La prochaine collecte des feuilles mortes aura lieu du 14 octobre au 11 novembre au garage municipal.

Veuillez prévoir de mettre vos **feuilles** dans **un sac en papier biodégradable** pour en faciliter la disposition, vous pouvez vous procurer des sacs à la Municipalité.



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL - ACTION DE GRÂCE



Veuillez noter que le **bureau municipal sera fermé** à l'occasion de l'Action de Grâce le **lundi 14 octobre prochain**.

Nous serons de retour le mardi 15 octobre.

PRÉVENTION INCENDIE

Connaissez-vous bien l'avertisseur de fumée ?

1. Quel est le meilleur outil pour nous avertir d'un début d'incendie à notre domicile ?
A- Un téléphone
B- Un extincteur
C- Un avertisseur de fumée
D- Une borne fontaine
2. Est-il obligatoire d'avoir un avertisseur de fumée dans un logement ou à la maison ?
A- Non
B- Oui
3. Combien d'avertisseurs de fumée est-il obligatoire d'avoir dans un logement ou une maison ?
A- Un seul suffit
B- Un par pièce
C- Un par étage
4. Si vous êtes locataire, qui doit faire l'entretien et le remplacement de la pile de l'avertisseur de fumée ?
A- Le locataire
B- Le propriétaire
5. À quel endroit devrait-on installer les avertisseurs de fumée ?
A- Dans l'entrée principale
B- Dans la salle de lavage, cuisine et la salle de bains
C- Dans les corridors près des chambres à coucher
D- Près de la cuisine ou près d'un foyer



6. Que faire si l'avertisseur de fumée émet des signaux sonores intermittents ?
A- Retirer la pile
B- Appeler les pompiers
C- Remplacer la pile
D- Remplacer l'avertisseur
7. Que faire si l'avertisseur de fumée émet un signal sonore continu ?
A- Paniquer
B- Appeler les pompiers
C- S'attaquer à l'incendie
D- Sortir et se rassembler à l'extérieur de la résidence
8. Quand doit-on remplacer un avertisseur de fumée ?
A- Tous les 5 ans
B- Tous les 10 ans
C- Tous les 20 ans
D- Jamais

Réponses : 1: C, 2: B, 3: C, 4: A, 5: C, 6: C, 7: D, 8: B



RAPPEL – TROISIÈME VERSEMENT DES TAXES 2019

Le dernier versement des taxes municipales (4^e versement) était le 13 septembre 2019.

Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.22
mairie@val-joli.ca

Siège 1 : Sylvain Côté
Siège 2 : Philippe Verly
Siège 3 : Gilles Perron
Siège 4 : Raymond Côté
Siège 5 : Lise Larochelle
Siège 6 : Josiane Perron

Hôtel de ville :

Nathalie Rousseau, DG, P.26
Marie-Ève Parr, insp., P.25
Audrey Ostiguy, adj., P.21
Pier Lacasse, resp. voirie, P.24

500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8
Télé. : 819 845-7663 Téléc. : 819 845-4399

Adresses électroniques :

direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca
voirie@val-joli.ca
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous à l'adresse :

www.val-joli.ca



Facebook

Loisirs de Val-Joli

Pour toutes plaintes concernant les animaux :
SPA de l'Estrie : 819 821-4727